



SEJOURS POUR LES SENIORS 2024 Signature de marché

Décision n° 2023-225

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122.22,

VU l'Article L.2123-1 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la ville organise un circuit au Portugal (lot 1) de 8 jours en mai 2024 et un séjour balnéaire de 8 jours en septembre 2024 au nord de l'Espagne (lot 2) pour les séniors,

CONSIDERANT la consultation lancée le 3 août 2023 en procédure adaptée avec des quantités maximums arrêtées à 40 personnes pour les lots 1 et 2,

CONSIDERANT l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société **ALBA VOYAGES – 1, chaussée de la Comtesse – 77160 PROVINS** pour un montant compris entre **1 450,00€ TTC et 1 560,00€ TTC** par personne pour le lot 1 et un montant compris **entre 885,00€ TTC et 985,00€ TTC** par personne pour le lot 2, selon le nombre de participants.

D E C I D E

DE SIGNER ledit marché avec la société la société **ALBA VOYAGES – 1, chaussée de la Comtesse – 77160 PROVINS**.

D'AUTORISER le règlement des dépenses afférentes pour un montant compris entre **1 450,00€ TTC et 1 560,00€ TTC** par personne pour le lot 1 et un montant compris **entre 885,00€ TTC et 985,00€ TTC** par personne pour le lot 2, selon le nombre de participants.

DIT que la dépense sera inscrite au Budget Communal de l'exercice 2024.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Signé électroniquement par
Frédéric PETITTA

Le 27 septembre 2023

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois,
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération